



FICHE MARCHÉS

## MÉDICAMENTS SOUS ATU AUTORISATION TEMPORAIRE D'UTILISATION SAD20, SAD21...

### Système d'Acquisition Dynamique (SAD) et marchés spécifiques pour les médicaments en ATU.

#### Titulaires

#### Plus de 40 fournisseurs référéncés :

- Laboratoires exploitants de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM).
- Importateurs : établissements pharmaceutiques autorisés à importer des spécialités ayant une AMM dans un autre pays.

#### Moyens d'accès

GROUPEMENT DE  
COMMANDE

CENTRALE D'ACHAT

#### Durée du marché



# 12 mois

1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2021  
Reconductible 3 fois 1 an



MARCHÉ ACTIF

### Descriptif du marché

Procédure principale du segment ATU.

Les médicaments sous statut d'Autorisation Temporaire d'Utilisation (ATU) sont des médicaments non commercialisés en France.

Spécificité française, ce statut d'ATU permet de répondre à des besoins médicaux dans toutes les aires thérapeutiques et non couverts par les médicaments disponibles sur le marché français.

Les médicaments bénéficiant du statut d'ATU font l'objet d'évaluations par les autorités et n'ont pas vocation à se maintenir dans ce statut temporaire.



### Les points forts

- **Simplicité d'utilisation :**
  - Un adhérent au groupement de commande du SAD a accès à l'ensemble des procédures du segment sans délai.
  - Exhaustivité du périmètre traité.
- **Service aux adhérents :**
  - Tableau de suivi des lots.
  - Mise à disposition d'offre de prix quand un marché n'a pu être contractualisé.
- **Réactivité de mise à disposition grâce au SAD :**
  - Publication régulière de nouveaux marchés spécifiques lors de l'apparition de nouveaux besoins.



### Des experts hospitaliers

Groupe expert constitué d'une douzaine de pharmaciens impliqués dans la gestion des médicaments sous ATU de leur établissement. 9 CHU sont ainsi représentés.

# MEDICAMENTS SOUS ATU AUTORISATION TEMPORAIRE D'UTILISATION SAD20, SAD21...



## Descriptif des lots

### Lots attribués :

- 115 lots attribués dans la procédure SAD20.
- 9 lots attribués dans la procédure SAD21.

### Lots non attribués pour les motifs suivants :

- ATU gratuites (24 lots)
- ATU terminée à l'attribution (2 lots)
- Volume trop faible, absence de candidat (49 lots)

## Les médicaments peuvent être de 3 types différents :

- **ATU nominatives** : octroyés par l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament) nominativement pour un patient donné selon argumentaire et contexte médical. L'ANSM précise le nom du fabricant du médicament agréé. Les ATU nominatives sont **potentiellement concurrentielles** puisque plusieurs importateurs peuvent les commercialiser.
- **ATU de cohorte** : le statut est octroyé par l'ANSM, il fait le plus souvent suite à une ATU nominative. Dans ce cadre-ci, c'est le laboratoire exploitant qui enregistre directement les demandes et commercialise le médicament. Ce statut implique un achat **non concurrentiel**.
- **Post-ATU** : période intermédiaire entre la fin d'octroi des ATU et la commercialisation de la spécialité AMM. Le médicament en statut Post-ATU (dit article 48) est commercialisé sous ce statut par le laboratoire exploitant jusqu'à la parution du prix, agréments et différentes modalités de prise en charge, le cas échéant.



## Bon usage

- Mise à disposition des adhérents de l'ensemble des RCP et notices disponibles.
- Quelque soit le type d'ATU, ces médicaments ont un **prix librement fixé par les laboratoires** et sont **remboursés intégralement au prix d'achat**.

Outre les flux financiers potentiellement importants qu'ils génèrent, les médicaments sous ATU ne peuvent pas être pourvoyeurs d'économies ou de recettes pour les établissements de santé.



## Nous rejoindre

### Vous êtes adhérent UniHA ?

Ce marché est accessible à n'importe quel moment par le biais de la centrale d'achat UniHA, en demandant une convention de mise à disposition du marché à [centraleachat@uniha.org](mailto:centraleachat@uniha.org)

### Vous souhaitez adhérer à UniHA ?

Contactez le service Relations Etablissements à [contact@uniha.org](mailto:contact@uniha.org) ou par téléphone au 04 86 80 04 78.



## Informations auprès du CHU de TOULOUSE coordonnateur du segment



COORDONNATEUR : Aline JAMMES  
ACHETEUR PHARMACIEN : Audric DARRAS  
[darras.a@chu-toulouse.fr](mailto:darras.a@chu-toulouse.fr) - 05 61 77 84 33  
ASSISTANTE ACHAT : Douaa CHERHABIL  
[douaa.cherhabil@uniha.org](mailto:douaa.cherhabil@uniha.org) - 05 61 77 83 93  
ASSISTANT ACHAT : Roméo CLAUDE  
[clau.r@chu-toulouse.fr](mailto:clau.r@chu-toulouse.fr) - 05 61 77 85 06

